

Objet : Définition des critères d'inclusion et stratégie d'accompagnement des étudiants

Le programme Erasmus+ 2021-2027 fait de l'inclusion et de la diversité une priorité majeure pour favoriser l'égalité des chances des publics ayant moins d'opportunités. En tant que membre du consortium de région académique Avenir+ et détenteur de la charte ECHE, vous établissement doit définir et **publier** sa politique d'inclusion sur son site internet, elle doit détailler l'ensemble des critères appliqués par votre établissement. La cohérence entre votre stratégie affichée et vos réalisations effectives sera examinée par l'Agence Erasmus+ lors de l'évaluation de nos rapports finaux et pour le renouvellement de la charte ECHE pour la période 2028/2034.

1. Critères d'éligibilité au statut « Participant avec moins d'opportunités »

Dans le cadre du consortium de mobilités Avenir+, les critères permettant d'activer le complément financier inclusion pour les étudiants sont répartis comme suit :

- Étudiants **boursiers** sur critères sociaux aux **échelons 6 ou 7**.
- Étudiants boursiers aux **échelons 4 et 5** (à partir de la rentrée scolaire 2026)
- Étudiants en situation de **handicap**.
- Étudiants souffrant d'une **Affection de Longue Durée (ALD)**.
- Habitants des Zones de France Ruralités Revitalisation (**ZFRR**).
- Habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville (**QPV**).
- **Cas individuels** relevant de l'inclusion, attestés par une assistance sociale ou équivalent.

Note : Les pièces justificatives (notifications de bourse, attestations de domicile, etc.) doivent être conservées par l'établissement pour d'éventuels contrôles.

2. Dispositifs de soutien financier

- **Complément inclusion forfaitaire :**

Mobilité longue (≥ 2 mois): 250 € supplémentaires par mois pour les mobilités longues.

Mobilité courte hybride : 100 € additionnels pour une mobilité de 5 à 14 jours ou 150 € additionnels pour une mobilité de 15 à 30 jours

- **Soutien sur frais réels :** Pour les situations de handicap ou d'ALD, si le forfait est insuffisant, une demande de prise en charge aux frais réels peut être soumise à l'Agence Erasmus+.

3. Votre stratégie d'accompagnement (À compléter par l'établissement)

Conformément à la charte ECHE, l'établissement doit détailler les mesures concrètes mises en place pour lever les freins au départ.

Tout établissement détenteur de cette charte s'est engagé à garantir un accès égal et équitable aux participants actuels et futurs de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion des personnes moins favorisées.

Cet engagement doit s'illustrer dans le rapport final du projet Avenir+ que nous devons rendre avant le 31 août 2026.

Votre stratégie Inclusion publiée sur votre site internet doit inclure :

- les dispositions appliquées aux mobilités sortantes et entrantes
- la référence aux critères appliqués pour les participants avec moins d'opportunités
- les critères appliqués pour le projet (cf ci-dessus)
- tout le processus de sélection des participants aux mobilités (pour les étudiants ET le personnel, pour toutes les mobilités, même si aucun participant avec moins d'opportunités n'est identifié dans le projet)

Stratégie d'accompagnement des étudiants du lycée quant à l'inclusion

Lycée La Martinière Duchère – LYON – France – OID : E10060690

- **Processus de sélection des participants aux mobilités** (pour toutes les mobilités, étudiants et personnel, même si aucun participant avec moins d'opportunité n'est identifié dans le projet) :

La sélection est effectuée en fonction des apports du stage face aux exigences du référentiel de la formation et des apports culturels du lieu de stage. Nous encourageons fortement nos étudiants à partir en mobilités Erasmus+ quelles que soient leur formation. Seul le BTS Commerce International (CI) est prioritaire car le stage de première année doit obligatoirement se dérouler à l'étranger. Ensuite, les candidatures du BTS Support à l'Action Managériale (SAM) sont étudiées car le stage doit se faire dans un milieu professionnel à l'international. Enfin, toutes les autres candidatures sont étudiées dans leur ordre d'arrivée et en fonction des dossiers, notamment ceux concernant les étudiants ayant moins d'opportunité.

A ce jour, aucune mobilité n'a été refusée aux candidatures étudiantes présentées quelles que soient les formations. Pour les personnels, les candidatures sont encouragées puis examinées en fonction des contraintes de service. Aucune n'a été refusée jusqu'à présent.

- **Préparation au départ** : (Ex: ateliers de sensibilisation, aide à la constitution des dossiers, préparation linguistique spécifique...)

Suivant la formation, des ateliers sont mis en place pour la recherche de stage. Ces ateliers (préparation à la césure et aux stages à l'étranger) sont matérialisés dans l'emploi du temps pour les BTS Commerce International. Dans chaque formation, les professeurs de langues vivantes viennent en aide aux étudiants par divers moyens : réaction de courriels, de CV ou de lettres de motivation, communications téléphoniques assistées... Le Directeur Délégué aux Formations (DDF) aide et suit la constitution des dossiers administratifs (passeport ; visa ; sécurité dans le pays d'accueil...) et des kits de mobilité.

- **Suivi pendant la mobilité** : (Ex: tutorat renforcé, points de contact réguliers pour s'assurer de l'intégration, gestion des besoins spécifiques sur place...)

Suivant les formations, un tutorat linguistique est mis en place pour tous mais renforcé pour les étudiants ayant moins d'opportunité et dans le cadre de l'inclusion. Ces derniers sont suivis régulièrement par les professeurs des enseignements professionnels (bi ou trilingue pour le BTS CI) et des professeurs de langue vivante soit en adéquation au lieu de stage, soit en adéquation avec la langue utilisée par l'entreprise. De même, les enseignants référents sont sensibilisés à l'inclusion notamment dans l'accompagnement des étudiants et leur projet. Le suivi des étudiants in situ est aussi effectué par le DDF pour tous les problèmes logistiques. Il est épaulé par les professeurs de la section de l'étudiant.

- **Valorisation au retour** : (Ex: tutorat par les pairs, témoignages, reconnaissance des compétences acquises...)

Au retour du stage, c'est-à-dire à la rentrée de deuxième année, le stage tant sur son contenu que sur son déroulement est évalué lors d'au moins une épreuve propre à chaque BTS. Les compétences mises en œuvre professionnellement et humainement sont évaluées par les membres des jurys. Pour les étudiants de BTS CI (majoritairement bénéficiaires des mobilités), des retours sur expérience sont faits entre pairs. L'adhésion au réseau NetInvet (Réseau européen pour une mobilité reconnue des apprenants en Commerce International, Transport & Logistique et Maintenance des véhicules industriel) pour cette formation, permet que des capsules vidéo soient réalisées pour des présentations à leurs camarades de classe mais aussi aux membres de ce réseau, voire à des jurys lorsqu'il y a des concours.

Dans toutes les formations, l'expérience à l'étranger est partagée de façon transversale, souvent entre pairs dans les mêmes sections, mais pas uniquement. Les professeurs de langues vivantes font souvent le lien entre les étudiants puisqu'ils enseignent souvent dans plusieurs BTS.

- **Lien du site internet sur lequel la stratégie Inclusion de l'établissement peut être consultée :**

<https://www.martiniere-duchere.fr/charte-erasmus-enseignement-superieur/>